



Communiqué aux médias

Protéger véritablement la nature et le paysage Référendum contre le Mantelerlass

L'adoption du « Solar-Express », et maintenant du « Mantelerlass », signale un tournant majeur : La protection du paysage et de la nature a été pratiquement totalement démantelée en Suisse, et la plupart des organisations environnementales acceptent que la nature et le paysage suisses soient sacrifiés ! Ce changement fondamental nécessite une réponse durable : la création de l'Union pour la Nature et le Paysage Suisse (UNP) qui rassemble des organisations et des privés ayant en commun de vouloir véritablement protéger la nature et le paysage. La première action de l'Union est le référendum contre le « Mantelerlass ». Toutes les organisations et les personnes privées qui souhaitent véritablement protéger la nature et le paysage sont invitées à rejoindre l'Union.

Hilterfingen, le 10 octobre 2023

En adoptant le « Mantelerlass » le 29 septembre dernier, le Parlement a décidé de donner pour une durée indéterminée la priorité à la production d'électricité par rapport à la nature. Auparavant, la loi urgente « Solar-Express » adoptée en 2022 n'accordait (pour une période limitée) déjà plus aucune valeur au paysage : même entre deux projets fournissant la même production hivernale d'électricité, aucun critère n'exige de choisir celui qui nuit le moins au paysage. Les organisations environnementales et politiques sont actuellement soumises à d'énormes pressions pour accepter la destruction de la nature et le paysage. Rejoindre l'Union leur permettra de mieux résister. Les amoureux de la nature qui ne se sentent plus représentés par des organisations ou partis ayant renoncé à défendre la nature et le paysage peuvent rejoindre l'Union en tant que membres individuels contribuant ainsi à une défense authentique. Davantage d'information est disponible sur notre site www.BNL-UNP.ch.

Le « Mantelerlass » présente certes des points positifs, mais fixe dans la loi ordinaire le principe inacceptable selon lequel la construction de grandes installations (et même de petites dans un premier temps) primera désormais systématiquement sur la protection de la nature ou du paysage. Il instaure dans la loi ordinaire des dispositions qui mettent hors-jeu les critères de protection du paysage, et de la nature sauf rares exceptions, condamnant ainsi toute opposition au cas par cas. De plus, il entre en contradiction avec la Constitution. Dans ces circonstances, le peuple doit pouvoir décider. C'est pourquoi l'Union a lancé aujourd'hui le référendum sur le « Mantelerlass ». La feuille de signatures peut être téléchargée sur notre site : www.BNL-UNP.ch/referendum.

L'Union s'inscrit dans la durée et soutiendra d'autres projets que ce référendum. Par exemple l'initiative populaire fédérale « Photovoltaïque : sur les bâtiments et les infrastructures d'abord » qui interdit de saccager la nature avec des parcs solaires tant que subsiste une alternative sur les bâtiments et les infrastructures. Nous devons certes réaliser une transition énergétique, mais sans installer des panneaux photovoltaïques en pleine nature alors que des surfaces appropriées sur les bâtiments et les infrastructures sont encore disponibles. Cette initiative est distincte de celle lancée par les Verts qui n'empêche pas le saccage des Alpes. Les deux initiatives sont complémentaires : l'une protège le paysage et crée des priorités claires ; tandis que l'autre met en œuvre la transition énergétique sur le domaine bâti avec des règles strictes. L'initiative sera lancée quand le texte de la modification constitutionnelle sera définitif et que le comité d'initiative aura été finalisé. Nous laissons encore du temps aux organisations environnementales pour nous rejoindre. Ces organisations, ainsi que les personnes privées, peuvent s'informer sur notre site : www.sauvons-les-alpes.ch.

Contact : Pierre-Alain Bruchez, Hilterfingen BE, pabruchez@yahoo.com, 033 243 04 91